

# Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels

## Outils d'accueil et d'interprétation



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

## 1.4 - A penser avant de se lancer

### Définitions et concepts

*mise à jour: 24/01/2013*

Les gestionnaires d'espaces naturels tentent de tout faire pour que les espaces de nature soient accueillants, mais ils se heurtent parfois des limites à ne pas dépasser pour respecter l'identité des lieux et à leur réglementation.

En effet, que ce soient des espaces situés dans les coeurs de parcs ou dans les réserves naturelles, les aménagements d'accueil, aussi pertinents soient-ils, devront respecter certaines normes. Ce sont des sites fragiles où la protection de la faune et de la flore peut être compromise pour des raisons parfois peu apparentes : on a vu des zones humides dans lesquelles le platelage en bois diffusait dans le marais, à petites doses mais continuellement, un produit de traitement du bois qui empoisonnait insidieusement la faune aquatique. L'installation des matériaux d'accueil peut également poser problème, sachant que toute modification de l'état initial du site protégé est soumise à autorisation, à moins que ces travaux n'aient été prévus en amont dans le plan de gestion.

**Il est absolument nécessaire de réaliser un cahier des charges planifiant les éléments suivants :**

- Réglementation du site
- Normes en cours pour l'accueil du public
- Bilan de l'existant (sentiers, bâtiments...)
- Environnement socio-économique, et type de public attendu : enfants en bas âge, personnes handicapées (quels handicaps ?), personnes âgées, visiteurs de langue étrangère...
- Estimation quantitative de la fréquentation en basse et en haute saison, prenant en compte son aspect évolutif
- Capacité de charge du site (dans les bâtiments et sur les sentiers)
- Nécessité, objectifs et fonctions des aménagements prévus
- Évaluation des potentiels pédagogiques du site
- Plans à l'échelle des espaces et de leurs caractéristiques
- (structures paysagères), intégrant la cartographie des espèces patrimoniales, le zonage des secteurs les plus fragiles, et les particularités (zones inondables à certaines saisons...)
- Définition des messages à faire passer, sur le fond (contenu des panneaux), et sur la forme (bois local, aspect artistique, intégré au paysage...)
- Connaissance des acteurs de la maîtrise d'ouvrage, des partenaires techniques et des financeurs potentiels
- Calendrier rétroactif des actions à mettre en place
- Programmation des budgets d'investissement et de fonctionnement.

Une fois tout cela pensé, réfléchi, débattu, argumenté... Il est alors temps de passer à l'action.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB